



N° 27 / C.P.M.S.S

Nouakchott le..... انواكشوط

PROCES VERBAL N°26/CPMPSS/15
SEANCE DU 29/06/2015

Examen de la lettre N°964 Ministère de la Santé du 24 Juin 2015 relative à la demande d'autorisation du recours à la procédure d'entente directe pour l'acquisition de 22 ambulances tout terrain plus adaptées aux terrains difficiles.

L'an deux mil quinze et le lundi vingt neuf juin à onze heures, les membres de la Commission de Passation désignés se sont réunis à leur siège afin d'examiner le point ci-dessus énuméré.

Observations de la Personne Responsable des Marchés ou de son délégué :

Mode de passation : entente directe
Financement : BCI
Autorité contractante : Ministère de la Santé

- **Examen** de la lettre N°964 Ministère de la Santé du 24 Juin 2015 relative à la demande d'autorisation du recours à la procédure d'entente directe pour l'acquisition de 22 Ambulances tout terrain plus adaptées aux terrains difficiles.

Décision : La Commission approuve le principe du recours à l'entente directe motivé par un rapport spécial sous réserve de l'avis de Non objection de la CNCMP.

Noms, fonctions et signatures des personnes présentes

- Abderrahmane Ould Mohamed Sidine ; Président de la CPMPSS
- Enouar Sadatt Ould Yarba ; Membre de la CPMPSS
- Mohammed Vall Ould Tijani ; Membre de la CPMPSS
- Ahmedou Ould Sidi Mahmoud ; Membre de la CPMPSS
- Lalla Mint Mohamed Abdelkader ; Membre de la CPMPSS
- Moctar Salem Ould Med Yehdih ; Membre de la CPMPSS
- Mohamed Ould Bedde ; Membre de la CPMPSS
- Kane Ousmane ; Membre de la CPMPSS
- Dr Doudou Sall ; Membre de la CPMPSS
- Kheikh Saadbouh Tandia ; Membre de la CPMPSS